



Utilisation de mon site (PME) pour concurrence déloyale

Par **Le Cowyacht**, le **24/10/2009** à **15:29**

Bonjour

Mon cabinet est conseil PMI PME et certains de mes agents commerciaux ont une boîte mail => nom@site de l'entreprise.fr

Je suis en conflit assez virulent avec un de mes agents cos (indépendant) qui a une boîte mail sur mon site. Je lui reproche de se servir de cette boîte mail pour un but de concurrence déloyale.

En clair, je suis persuadé qu'il travaille parallèlement pour un concurrent.

Pourquoi ? parce que lorsque je l'ai vu la dernière fois, j'ai profité d'un moment où il avait quitté son bureau pour voir un mail (à l'entête de ma boîte) pour constater une concurrence déloyale. Un autre mail aussi dans lequel il me traitait de tous les noms toujours via le mail de mon site. Histoire de me décrédibiliser via à vis de tiers

J'ai eu le temps néanmoins de faire les photocopies de ces 2 mails, avant qu'il ne revienne

Question 1/ Puis je lui supprimer sa boîte mail d'office "monsieur, vous vous foutez de moi, donc mail terminé"?

Question 2/ Puis je ouvrir sa boîte mail, étant persuadé d'avoir des preuves de son manque de loyauté ?

Question 3/ Quel est le risque réel du fouillage de sa boîte, mon webmaster ayant largement la possibilité de le faire

Voilà mes questions et.. merci de votre réponse

Par **sparte consulting**, le **08/12/2009** à **16:41**

BOnjour,

Il faudrait afin de vous apporter une réponse claire savoir quel type de contrat précisément vous lie a cette personne.

Je vais tout de même tenter de vous apporter quelques éléments de réponse.

Pouvez-vous lui supprimer son compte mail ?

s'il s'agit d'un domaine appartenant à l'entreprise et si aucun contrat ou accord écrit ne lui en accorde la jouissance, oui vous en êtes tout à fait libre

Pouvez-vous ouvrir son courrier ?

NON, vous ne pouvez pas contrôler la correspondance privée de cette personne. En admettant que votre contrat avec lui se rapproche d'un contrat de travail, vous devrez demander une ordonnance de jugement (sur la base de vos éléments de doute ...

ATTENTION, surtout pas sur les mails déjà ouverts... vous devrez vous présenter comme si vous soupçonnez et souhaitez ouvrir les mails pour confirmer... je sais, c'est stupide... mais c'est comme ça) qui mandate un huissier ainsi qu'un sachant pour ouvrir les mails de cette personne et constater leur contenu.

Le risque réel de fouillage ?

le non respect de la correspondance privée relève des pénalités.. mais je ne saurais vous en dire plus.

Cordialement

--> Globule 12 : cette publicité incessante devient lassante.... se créer un compte pour ne faire que poster en boucle toujours le même message constitue un manque de respect flagrant. Par ailleurs je tiens quand même à signaler que le site sur lequel renvoie le lien n'est même pas encore disponible ne faisant qu'en diminuer encore un peu plus l'intérêt.